

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE S.BISH-CONV-OCCDP-01005**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BISSORTE – SUPER BISSORTE****COMMUNE DU FRENEY ET D'ORELLE****Convention d'occupation temporaire du domaine public hydro électrique relative au
pâturage de chevaux et au fauchage du foin**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	07 / 04 / 2025
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	06/05/2025
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : FRENEY Références cadastrales : section A numéros : 2583, 2548 Commune : ORELLE Références cadastrales : section H numéros : 2016, 2021, 2022, 2024, 2028, 1556, 27, 2187, 2188, 2199, 2206, 2242
Activité sollicitée par le demandeur	Pâturage chevaux et fauchage foin
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Ne pas gêner la circulation
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : trois ans, soit le 31/12/2027
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier <i>Indemnisation des éventuelles pertes de production</i> Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Mission Gestion d'Actifs – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <i>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature COT S.BISH-CONV-OCCDP- 01005</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux